

**AVIS DE CONSULTATION N° 02/2010 :**  
**« Désignation d'un cabinet pour le choix d'agents de saisie**  
**intérimaires »**

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances (STAR) se propose de désigner un cabinet pour le choix d'agents de saisie intérimaires selon les spécifications suivantes :

- Niveau d'instruction : Bac + 2 avec une expérience, exigée dans le domaine de la saisie, d'une année au minimum ;
- Nombre : un minimum de 10 et un maximum de 25 agents étalés sur une année ;
- Lieu de travail : Tunis, Sousse, Sfax et Gabès.

**Les cabinets intéressés par cette consultation doivent adresser leurs offres, sous pli fermé et anonyme par porteur au Bureau d'Ordre Central de la STAR, à l'adresse suivante :**

**Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances STAR**  
**Square Avenue de Paris, Tunis, BP : 667 CP 1080 Tunis Cedex.**

**Les soumissions doivent parvenir à la STAR au plus tard le JEUDI 8 Avril 2010 à 17h00 (Seul le cachet du Bureau d'Ordre Central de la STAR faisant foi).**

L'offre est constituée de :

- Dossier administratif et offre technique qui doit contenir :

1. Un cautionnement provisoire d'un montant forfaitaire égal à mille cinq cent (1.500) Dinars. Le cautionnement provisoire doit être délivré par une banque tunisienne agréée par le Ministère des Finances valable trente (30) jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres et payable à la première demande écrite sans aucune démarche de la part de la STAR (**toute offre non accompagnée du cautionnement provisoire sera éliminée**) ;
2. L'agrément ou l'autorisation d'exercer l'activité d'intérim en copie certifiée conforme à l'original ;
3. Une attestation fiscale prévue par la législation en vigueur valable à la date limite de remise des offres, attestant que le soumissionnaire est en règle vis-à-vis de l'administration Fiscale. (en original ou en copie certifiée conforme à l'original) ;
4. Attestation de solde à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale en cours de validité à la date limite de réception des offres. (en original) ;
5. Une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les conséquences de la responsabilité du cabinet dans le cas de dommage corporel, matériel et / ou immatériel qui pouvait être causé à la STAR et/ou aux tiers et découlant de l'exécution des travaux objet de la présente consultation ;
6. Une déclaration sur l'honneur de non faillite spécifiant que le cabinet n'est pas en état de faillite ou en redressement judiciaire conformément à la réglementation en vigueur avec signature légalisée et cachet ;
7. La liste des marchés similaires pour les années 2008 et 2009, avec un minimum de trois (03) marchés similaires (pour le cas d'agents de saisie) avec les justificatifs nécessaires (copie contrats, conventions, ...);
8. Une liste de 10 agents de saisie à affecter au présent marché avec les justificatifs nécessaires (CV, diplôme, attestation de travail,...). Une année d'expérience au minimum dans le domaine de la saisie est exigée ;

- Dossier financier qui doit contenir l'offre financière par agent de saisie détaillée comme suit :
1. salaire net à recevoir par mois ;
  2. salaire brut + charges patronales légales ;
  3. autres charges ;
  4. marge du cabinet ;
  5. salaire mensuel H.T ;
  6. salaire mensuel T.T.C.

Chacun du dossier administratif et offre technique et du dossier financier doivent être placés, dans deux enveloppes séparées fermées et scellées portant chacune :

- la désignation de l'offre : dossier administratif et offre technique ou dossier financier.
- Le cachet et le nom du soumissionnaire.
- La référence de la consultation suivante :
- 

**CONSULTATION N°02/2010**  
**« Désignation d'un cabinet pour le choix d'agents de saisie intérimaires »**

**L'enveloppe du dossier administratif et l'offre technique et l'enveloppe du dossier financier, doivent être placées dans une enveloppe extérieure fermée, scellée et anonyme.**

L'enveloppe extérieure doit porter uniquement l'adresse et la mention suivante :

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES

**A NE PAS OUVRIR**  
**CONSULTATION N°02/2010**  
**« Désignation d'un cabinet pour le choix d'agents de saisie intérimaires »**

**Toute offre parvenue après la date limite de réception des offres sera rejetée.**

**Les soumissionnaires doivent se conformer aux exigences techniques et financières mentionnées au niveau du présent avis de consultation notamment concernant le niveau d'instruction (bac + 2) et l'expérience (une année au minimum) des agents de saisie, le nombre des marchés similaires réalisés par le cabinet pour les années 2008 et 2009 (3 au minimum) et la liste des dix agents de saisie à fournir.**

**Toute offre qui ne répond pas à ces exigences, sera automatiquement rejetée.**

**Les prix sont fermes, définitifs et non révisables, ne seront assujettis à aucune fluctuation durant le délai de validité des offres et durant l'exécution du marché.**

**Les soumissionnaires demeurent engagés par leurs offres pendant une durée de trente (30) jours à compter de la date limite de la réception des offres.**

**Le soumissionnaire retenu s'engage à donner entière satisfaction à la commande de la STAR tant en quantité qu'en qualité dès signature de la convention de prestation.**